

SCI 2S

Société Civile Immobilière au capital
de 500 Euros

Siège social : 54 Boulevard Camille Flammarion
13001 Marseille
R.C.S MARSEILLE 891 304 594

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} mars à 9 heures, les associés de la Société Civile Immobilière 2S au capital de 500 Euros divisé en 500 parts sociales de 1 euro chacune se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Marseille sur la convocation régulièrement faite par le gérant suivant lettre recommandée envoyée à chacun d'eux le 10/02/2025

Il résulte de la feuille de présence signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance et à laquelle sont restés annexés les pouvoirs donnés par les associés représentés par un mandataire, qu'ils sont présents ou représentés :

• **Salim FALEH**

Gérant-associé, propriétaire de 250 parts numérotées de 1 à 250 250 Parts

• **Samira FALEH**

Gérante-associée, propriétaire de 250 parts numérotées de 251 à 500 250 Parts

Total égal au nombre de Parts composant le capital social :

500 PARTS, ci

500 Parts

Seuls associés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Salim FALEH, président de la Société, qui constate et déclare que les associés présents ou représentés détenant ensemble 500 parts sociales, soit l'intégralité des parts sociales composant le capital social, l'Assemblée Générale peut dès lors valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

FS

SF

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de chaque membre de l'Assemblée les documents suivants :

1. Transfert du siège social
2. Mise en conformité des statuts avec les décisions précédentes
3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Il déclare enfin la discussion ouverte.

1ère Résolution

L'assemblée générale décide le transfert du siège social de la SCI 2S à effet au 01/03/2025 du 54 Boulevard Camille Flammarion – 13001 Marseille au 46 Impasse Barielle – 13013 Marseille.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ème Résolution

L'assemblée générale décide en conséquence des décisions précédentes de modifier l'article 4 des statuts de la société qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 4- SIEGE

Le siège social est fixé à : 46 Impasse Barielle – 13013 Marseille.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même ville ou d'une ville du même département ou d'un département limitrophe sur simple décision de la gérance qui, dans ce cas, est autorisée à modifier les statuts en conséquence et partout ailleurs, en vertu d'une décision collective prise conformément à l'article 14 des statuts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

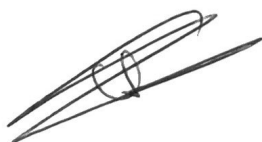
3ème Résolution

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au président pour effectuer toutes formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale et du Greffe.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00.

Salim FALEH
Gérant-associé



Samira FALEH
Gérante-associée



SCI 2S

Société Civile Immobilière au capital
de 500 Euros

Siège social : 54 Boulevard Camille Flammarion
13001 Marseille

R.C.S MARSEILLE 891 304 594

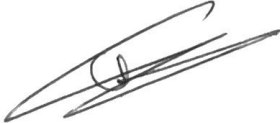
FEUILLE DE PRÉSENCE A L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE REUNIE LE
1^{ER} MARS 2025

La présente feuille de présence à laquelle sont annexés : 0 pouvoirs faisant apparaître que deux associés sont présents ou représentés porteurs de 500 parts auxquelles sont attachées 500 voix a été arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance :

N° d'ordre	Nom	Adresse	Nbre parts	Nbre Voix	Signature
1	Salim FALEH	46 Impasse Barielle 13013 Marseille	250	250	
2	Samira FALEH	46 Impasse Barielle 13013 Marseille	250	250	

Fait à Marseille, le 1^{er} Mars 2025

Salim FALEH
Gérant-associé



Samira FALEH
Gérante-associée



FS

SF